

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Crémieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle citoyenne de la mairie de Crémieu, sous la présidence de Mme Sylvie DESMOND, maire :

Présents : Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Manu ROQUE, Josette BERNARD, Alain ZABULON, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Alain REY, Maryne PHILIPPE, Michel MOULIN, Didier LOUBET, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Yoann MALEYRAN, Lydie MARIN, Viviane PRÉVOST-SERRES, Pascal RAUZY, Mathis HUGUET, Pierre GACHET

Absents excusés : Véronique CORNET procuration à Manu ROQUE, Laurence CRASSANT procuration à Pascal RAUZY, Aurore DUPRAT procuration à Fabienne IDAR, Frédéric GUERIN procuration à Alain REY.

Absents : Mathilde FELD, Corrine LAGUNA, Elvire LECOEUR

Date de la convocation : 14 novembre 2025

Secrétaire de séance : Alain REY

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

1– POINT BUDGETAIRE

Monsieur Stéphane SANCHIS présente le point budgétaire.

**Budget 2025
rappel des éléments votés pour le Budget 2025**

Fonctionnement: 7 097 008,20€

(dont 1 705 162,69 € d'excédent antérieur)

Investissement: 1 961 995,72 €

(dont 333 074,85 € de déficit antérieur)

Budget 2025 Dépenses de fonctionnement
Etat de consommation des crédits au 6 novembre 2025

Dépenses de fonctionnement	Crédits votés	Crédits utilisés	Crédits disponibles
	7 147 008,20 €	4 404 406,68 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
011 - Charges à caractère général	2 750 064,79 €	1 497 659,08 €	1 252 405,71 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 378 500,00 €	1 830 990,61 €	547 509,39 €
014 - Atténuations de produits	54 847,00 €	56 359,00 €	1 512,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	656 162,81 €	- €	656 162,81 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	385 580,65 €	385 580,65 €	100 030,85 €
65 - Autres charges de gestion courante	689 300,00 €	589 269,15 €	72 944,59 €
66 - Charges financières	117 452,95 €	44 508,36 €	60,17 €
67 - Charges spécifiques	100,00 €	39,83 €	115 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	115 000,00 €	- €	- €

Zoom sur: charges à caractère général Ch11 – 1^{ère} partie

011 - Charges à caractère général	2 750 064,79 €	1 497 659,08 €	64%	1 252 405,71 €
6028 - Achats stockés - Autres produits pharmaceutiques	- €	- €	-	- €
6028 - Achats stockés - Autres achats stockés et autres approv.	- €	- €	-	- €
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	75 000,00 €	21 521,34 €	29%	53 478,66 €
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	182 000,00 €	135 092,63 €	74%	46 907,37 €
60613 - Fournitures non stockables - Chauffage urbain	55 000,00 €	66 958,67 €	122%	11 958,67 €
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	8 000,00 €	4 500,63 €	56%	3 499,37 €
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	230 000,00 €	249 301,96 €	108%	19 301,96 €
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	21 000,00 €	37 207,05 €	177%	16 207,05 €
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	21 000,00 €	17 738,30 €	84%	3 261,70 €
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	60 000,00 €	34 045,09 €	57%	25 954,91 €
60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	18 328,16 €	10 615,76 €	58%	7 712,40 €
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	8 000,00 €	5 201,16 €	65%	2 798,84 €
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	7 000,00 €	7 490,76 €	107%	490,76 €
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	13 000,00 €	15 358,35 €	118%	2 358,35 €
60668 - Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques	500,00 €	463,12 €	93%	36,88 €
6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	30 000,00 €	20 900,63 €	70%	9 099,37 €
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	692 584,12 €	561,89 €	0%	692 022,23 €
611 - Contrats de prestations de services	209 000,00 €	204 233,76 €	98%	4 766,24 €
6132 - Locations Immobilières	- €	596,56 €	-	596,56 €
61351 - Locations matériel roulant	28 000,00 €	21 375,87 €	76%	6 624,13 €
61358 - Autres locations mobilières	30 000,00 €	22 431,65 €	75%	7 568,35 €
61521 - Entretien et réparations sur terrains	10 000,00 €	- €	0%	10 000,00 €
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	50 000,00 €	35 876,96 €	72%	14 123,04 €
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	80 000,00 €	39 186,99 €	49%	40 813,01 €
615231 - Entretien et réparations sur voiries	15 000,00 €	17 238,92 €	115%	2 238,92 €
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	50 000,00 €	33 620,96 €	67%	16 379,04 €
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	25 000,00 €	26 629,58 €	107%	1 629,58 €

Zoom sur: charges à caractère général Ch11 – 2nde partie

61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	40 000,00 €	21 750,66 €	54%	18 249,34 €
6156 - Maintenance	90 000,00 €	102 467,88 €	114%	- 12 467,88 €
6161 - Primes d'assurances multirisques	- €	- €	-	- €
6168 - Autres primes d'assurance	110 000,00 €	110 925,76 €	101%	- 925,76 €
6167 - Etudes et recherches	2 500,00 €	1 632,00 €	65%	868,00 €
6182 - Documentation générale et technique	1 500,00 €	1 250,48 €	83%	249,52 €
6184 - Versements à des organismes de formation	7 500,00 €	6 018,00 €	80%	1 482,00 €
6188 - Autres frais divers	120 000,00 €	96 801,58 €	81%	23 198,42 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	- €	-	- €
62268 - Autres honoraires, conseils..	7 000,00 €	2 596,33 €	37%	4 403,67 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	- €	48,00 €	-	48,00 €
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	- €	- €	-	- €
6231 - Annonces et Insertions	3 000,00 €	4 628,82 €	154%	- 1 628,82 €
6232 - Fêtes et cérémonies	15 000,00 €	2 776,32 €	19%	12 223,68 €
6236 - Catalogues et Imprimés	8 000,00 €	9 043,26 €	113%	- 1 043,26 €
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	30 000,00 €	28 000,00 €	93%	2 000,00 €
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	2 000,00 €	2 063,23 €	103%	- 63,23 €
6248 - Transports de biens et transports collectifs - Divers	2 000,00 €	2 215,79 €	111%	- 215,79 €
6251 - Voyages, déplacements et missions	3 500,00 €	9 902,13 €	283%	- 6 402,13 €
6261 - Frais d'affranchissement	10 000,00 €	10 203,00 €	102%	- 203,00 €
6262 - Frais de télécommunications	20 000,00 €	12 146,11 €	61%	7 853,89 €
627 - Services bancaires et assimilés	200,00 €	131,05 €	66%	68,95 €
6281 - Concours divers (cotisations..)	22 000,00 €	19 617,43 €	89%	2 382,57 €
6284 - Relevance pour services rendus	20 952,51 €	9 645,00 €	46%	11 307,51 €
62878 - Remboursements de frais à des tiers	1 000,00 €	500,00 €	50%	500,00 €
6288 - Autres services extérieurs	300 000,00 €	127,66 €	0%	299 872,34 €
63512 - Taxes foncières	14 000,00 €	13 462,00 €	96%	538,00 €
63513 - Autres impôts locaux	1 500,00 €	1 558,00 €	104%	- 58,00 €

Budget 2025 Recettes de fonctionnement

Etat de réalisation des recettes au 6 novembre 2025

	Crédits votés	Crédits utilisés		Crédits disponibles
Recettes de fonctionnement	7 147 008,20 €	6 455 104,21 €	90%	691 903,99 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 705 162,69 €	1 705 162,69 €	100%	- €
013 - Atténuations de charges	50 000,00 €	36 640,13 €	73%	13 359,87 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 180,00 €	26 180,00 €	34%	50 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	499 000,00 €	331 092,74 €	66%	167 907,26 €
73 - Impôts et taxes	457 000,00 €	381 803,85 €	84%	75 196,15 €
731 - Fiscalité locale	2 827 033,00 €	2 421 100,92 €	86%	405 932,08 €
74 - Dotations et participations	1 492 632,51 €	1 497 299,62 €	100%	- 4 667,11 €
75 - Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	50 215,76 €	126%	- 10 215,76 €
76 - Produits financiers	- €	9,26 €	-	9,26 €
77 - Produits spécifiques	- €	1 717,77 €	-	1 717,77 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	3 881,47 €	-	3 881,47 €

Budget 2025 Dépenses d'investissement
Etat de réalisation des dépenses au 6 novembre 2025

	Crédits votés	Crédits utilisés	Crédits disponibles	
Dépenses d'investissement	2 029 055,72 €	1 726 349,14 €	85%	302 706,58 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	333 074,85 €	333 074,85 €	100%	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 180,00 €	26 180,00 €	34%	50 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	343 361,00 €	291 267,64 €	85%	52 093,36 €
20 - Immobilisations incorporelles	96 025,42 €	74 806,78 €	78%	21 218,64 €
204 - Subventions d'équipement versées	2 862,76 €	1 033,52 €	36%	1 829,24 €
21 - Immobilisations corporelles	1 177 551,69 €	999 986,35 €	85%	177 565,34 €

Budget 2025 Dépenses d'investissement
Détail des dépenses d'investissement

SERVICE	Montant budget 25	ENGAGEMENT	SOLDE	%age d'utilisation
BATIMENTS	20 000,00 €	4 449,60 €	15 550,40 €	22%
BIBLI	4 200,00 €	3 668,60 €	531,40 €	87%
CENTRE CULTUREL	54 413,09 €	54 413,07 €	0,02 €	100%
CINEMA	17 710,00 €	13 156,78 €	4 553,22 €	74%
COMMUNICATION	2 094,00 €	2 448,00 €	- 354,00 €	117%
COMPTA RH	765,60 €	765,60 €	- €	100%
CUISINE	14 770,00 €	14 745,40 €	24,60 €	100%
ADMINISTRATIF	12 720,00 €	2 250,60 €	10 469,40 €	18%
ECLAIRAGE PUBLIC	2 862,76 €	1 033,52 €	1 829,24 €	36%
ELEMENTAIRE	31 275,41 €	26 897,37 €	4 378,04 €	86%
ENTRETIEN	1 200,00 €	1 185,00 €	15,00 €	99%
FETE ET CEREMONIE	2 500,00 €	1 854,72 €	645,28 €	74%
MATERNELLE	44 364,00 €	38 464,06 €	5 899,94 €	87%
PATRIMOINE	33 500,00 €	33 225,17 €	274,83 €	99%
PERISCOLAIRE	10 800,00 €	6 044,34 €	4 755,66 €	56%
PM	600,00 €	699,00 €	- 99,00 €	117%
PVD	411 337,42 €	385 772,20 €	25 565,22 €	94%
STATION VELO	5 000,00 €	4 081,95 €	918,05 €	82%
TECHNIQUE	26 298,68 €	24 146,97 €	2 151,71 €	92%
TENNIS	12 967,15 €	12 967,15 €	- €	100%
URBANISME	24 000,00 €	19 567,98 €	13 432,02 €	82%
VEGETALISATION	4 960,00 €	4 960,00 €	- €	100%
VIE ASSO	7 261,60 €	7 208,88 €	52,72 €	99%
VOIRIE	280 488,00 €	208 740,82 €	71 747,18 €	74%
TOTAL	1 026 087,71 €	872 746,78 €	162 340,93 €	85%

2 – DECISION MODIFICATIVE N°5

Stéphane SANCHIS présente la décision modificative.

« Je vais vous proposer une décision modificative. Nous avons du matériel informatique à acheter pour 23 000 €. Il s'agit d'un serveur pour sauvegarder les données informatiques de la mairie et également ce serveur doit passer à Windows 11, ce qui n'est pas le cas de notre serveur actuel. Nous avons également besoin d'acheter des gradins pour le centre culturel pour 150 000 €. »

Pierre MARCHIVE :

« Je vais essayer de vous expliquer la genèse de ce sujet qui s'est invité dans nos préoccupations. Je vous avoue qu'on ne l'avait pas vu venir depuis le mois de septembre.

Donc pour mémoire, le centre culturel, vous le savez, a été construit dans les années 80, donc les gradins actuels du centre culturel ont plus de 40 ans. Notre centre culturel, comme tous nos équipements, sont visités régulièrement par des commissions de sécurité. Au centre culturel, elle passe tous les quatre ans et nous réajustons après leur passage, toujours un petit peu par des petits travaux ou des achats parce que les textes évoluent. Et puis le matériel vieillit normalement. Donc nous n'étions pas inquiets au niveau du centre culturel puisque les passages de commissions se faisaient convenablement et nous avons été alertés au mois de septembre par le directeur des services techniques ainsi que notre régisseur, Ramuntxo TONGES, sur une possible non-conformité de nos gradins actuels, non-conformité que nous découvrions.

Ce qu'il nous a été dit, c'est que les commissions de sécurité qui passaient n'avaient jamais vu le gradin déplié et n'avaient jamais demandé de certificat de conformité spécifique de cet équipement particulier. Les années sont passées comme ça, ça arrangeait tout le monde. Mais lorsque nous avons pris connaissance de cet élément, nous avons missionné un cabinet d'expertise pour savoir ce qu'il en était exactement de ces gradins.

On a reçu le rapport d'expertise qui est éloquent. Il y a beaucoup plus de lignes rouges que de lignes vertes. Je vous citerai l'élément le plus important, c'est que vous savez, nos gradins sont composés de deux parties une droite et une gauche. La loi oblige à avoir deux travées de descentes de 1m20 ; nous en avons une seule qui fait un mètre de large. Donc on n'est pas du tout dans les clous. Il y a des effets de bord aussi, des effets de dangerosité qui ont été constatés au niveau des assises, notamment au niveau des accoudoirs et ainsi que sur les structures, les supports... Je m'arrête là. A la lecture de ce rapport, madame la Maire a décidé d'interdire d'ouvrir de nouveau et d'utiliser ces gradins, le risque étant trop important.

Dans le même temps, nos services se sont mis au travail pour rédiger un cahier des charges et faire procéder à un appel d'offres pour savoir ce que les entreprises spécialisées pouvaient nous proposer. C'est en fait le résultat de cet appel d'offres que nous allons vous demander de valider ce soir. Mais ça, le volet financier, Stéphane en parlera, ainsi que madame la Maire.

Ce que je peux vous dire, c'est que l'entreprise qui devrait être sélectionnée sera en capacité de nous installer de nouveaux équipements à partir de fin mars, c'est à dire juste après les élections. Ce qui entraîne aussi un équipement provisoire amovible. Parce que, vous le savez, vous connaissez tous le taux d'occupation de notre centre culturel et c'est une chance ; nous avons par exemple en janvier le jeudi du jazz et on a les concerts de l'Orchestre à l'Ecole qui suivent. On va donc louer des gradins provisoires, des gradins qui seront installés à partir du mois de janvier et qui seront démontés juste avant le scrutin des élections, car nous avons besoin de la salle entière pour les bureaux de vote.

Qu'est-ce que je peux vous dire de plus dans les offres proposées ? L'offre qui a été retenue a un petit élément de détail mais qui a son importance. Notre gradin actuel, à chaque manipulation de déploiement ou de repliement nécessite 2 personnes. Deux agents techniques étaient mobilisés pendant une demi-journée. Avec les nouveaux gradins, le régisseur pourra faire ça quasi instantanément avec une télécommande, les structures seront complètement automatisées.

Stéphane va vous expliquer comment nous allons assumer cet investissement qui n'était pas programmé.

Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? »

Pascal RAUZY :

J'avais une petite question, comment cela se fait de découvrir que les gradins étaient devenus obsolètes comme ça ? Dans une tranche de prix qui est quand même relativement importante ? Et normalement c'est des choses

qui sont suivies annuellement. Même si la commission de sécurité passe effectivement, il faut que tous les ans nous fassions faire un contrôle normalement, comme dans tous les établissements recevant du public, et on se retrouve avec une facture qui est assez importante. Effectivement, depuis quand ces lois sont rentrées en vigueur et qui nous imposent le remplacement de ces sièges ?

Pierre MARCHIVE :

« Alors ce n'est pas ce n'est pas une loi, c'est simplement le fait qu'à partir du moment où on constate la non-conformité d'un équipement, on ne peut pas faire fonctionner cet équipement. Avant, nous étions dans l'ignorance. Donc il faut savoir que cet équipement est ancien, je l'ai dit, il date des années 80. Il a été conçu par une entreprise qui n'existe plus aujourd'hui, donc on ne pouvait plus avoir de maintenance sur cet équipement également. Et puis voilà, c'est tout ce que je peux te dire. C'est un élément que nous avons découvert. On se serait bien passé de cet investissement. On ne l'avait pas programmé.

Mais le centre culturel aujourd'hui ne peut pas fonctionner sans gradins. C'est ce qu'il va faire là pendant le mois de décembre. Pourtant ça va handicaper quelque soirées. Mais bon, ça va, on va y arriver quand même.

Donc on a essayé d'être le plus réactif possible. L'appel d'offres a été rédigé très rapidement et je dois saluer nos services qui ont vraiment fait un boulot super parce que c'est ce sont des critères très stricts, très professionnels. Des critères classiques de coût de qualité technique ont été observés. Et c'est la proposition d'une société, la société dont on va vous parler qui a été la mieux notée sur ce marché. »

Stéphane SANCHIS présente la décision modificative :

- **EN INVESTISSEMENT**

Dépenses nouvelles :

- + 23 000 € en informatique (21838)
- + 150 000 € gradins centre culturel (21351)

Equilibré en :

- Intégrant les recettes de TAM pour 26 000 € (10226)
- Diminuant de 10 000 € de la ligne petits travaux de voirie (2151)
- Diminuant de 30 560 € travaux du chemin des Aubépines faits en régie (2151)
- Augmentant de 106 440 € en virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (021)

- **EN FONCTIONNEMENT :**

Dépenses nouvelles :

- + 10 700 € Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants (7391112)
- + 0,10 € intérêts d'emprunt (6611)
- + 106 440 € de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (023)

Equilibré en :

- Diminuant de 5 700,10 € la ligne eau assainissement (60611)
- Diminuant de 5 000 € la ligne énergie, électricité (60612)
- Diminuant de 106 440 € la ligne autres services extérieurs (6288)

Sur proposition de Madame la Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	5 700,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	106 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	117 140,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00 €	10 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	10 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	106 440,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	106 440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	117 140,10 €	117 140,10 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 440,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 440,00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
D-21351 : Installations générales .. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	40 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21388 : Autre matériel informatique	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 560,00 €	173 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	40 560,00 €	173 000,00 €	0,00 €	132 440,00 €
Total Général		132 440,00 €		132 440,00 €

3 – ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA FOURNITURE DE TRIBUNES TELESCOPIQUES ET DE SIEGES POUR LE CENTRE CULTUREL

Le 30 septembre 2025, la commune a lancé une procédure de marché public adapté pour la fourniture de tribunes télescopiques et de sièges pour le centre culturel.

Lors de la date limite de remise des offres, 3 entreprises ont déposé une offre.

Ces offres ont été analysées au moyen des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Cette analyse des offres fait apparaître la proposition de HUSSON comme étant la mieux-disante avec une offre à

Fourniture des tribunes	131 476,80 €
Livraison, montage et installation	18 097,99 €
Option démontage des tribunes existantes	8 268,00 €
Total hors option	149 574,79 €
Total option comprise	157 842,79 €

Madame la Maire précise que le détail des offres et les dossiers sont consultables en mairie. Il suffit de venir les consulter, les demander.

Pascal RAUZY :

Je m'interrogeais sur la pertinence de ce démontage. J'ai regardé succinctement comment ça fonctionnait, mais c'est sur roulettes, c'est du bois. Je trouvais que 8 268 €, ça me paraissait extrêmement cher. Déjà dans une dépense de 150 000 € qu'on n'avait pas prévu et 8 000 € de démontage, ça me paraissait très cher.

Est-ce qu'on n'aurait pas pu étudier certaines options comme se le faire reprendre par des ferrailleurs ou comme c'est de la ferraille et du bois ou des choses comme ça pour faire certaines économies quand même ?

Pierre MARCHIVE :

Alors je préciserai que nous avons eu 3 offres pour ce démontage et que c'est la moins-disante.

Les autres étaient beaucoup plus chères, mais par la société qui propose l'installation maintenant par d'autres sociétés, nous avons eu des offres à 12 000 et 16 000.

Pascal RAUZY :

Ce n'est pas non plus des choses qui sont très polluantes, mais le démontage, je trouvais cette partie-là quand même très chère.

Sylvie DESMOND :

On n'a pas nécessairement les services avec le temps et le matériel nécessaire et chercher l'évacuation non plus. Et on a besoin que ça se fasse assez rapidement également car la fenêtre de délai pour les installer est quand même assez courte.

Délibération :

Considérant la consultation du 30 septembre 2025 en vue de l'acquisition de tribunes télescopiques et de sièges pour le centre culturel ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ;

Sur proposition de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer le marché avec la société HUSSON pour un montant de 157 842,79 € TTC
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires

4 – ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES REPAS PREPARES A LA CUISINE CENTRALE

Le 16 septembre 2025, la commune a lancé une procédure de marché public adapté pour la fourniture de denrées alimentaires pour les repas préparés à la cuisine centrale

Lors de la date limite de remise des offres, 3 entreprises ont déposé une offre.

Ces offres ont été analysées au moyen des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Cette analyse des offres fait apparaître la proposition d'API RESTAURATION comme étant la mieux-disante avec une offre avec les tarifs suivants :

	API RESTAURATION
Prix unitaire HT repas maternelle	1,710 €
Prix unitaire HT repas élémentaire	1,860 €
Prix unitaire HT repas adulte	2,060 €
Prix unitaire HT repas portage	2,760 €
Prix unitaire HT collation	0,420 €
Prix unitaire HT analyses annuelles	979,100 €

Délibération :

Considérant la consultation du 16 septembre 2025 en vue de l'acquisition de denrées alimentaires pour les repas préparés à la cuisine centrale ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ;

Sur proposition de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer le marché avec la société API RESTAURATION aux tarifs unitaires suivants dans la limite de 150 000 € TTC annuels :

Prix unitaire HT repas maternelle	1,710 €
Prix unitaire HT repas élémentaire	1,860 €
Prix unitaire HT repas adulte	2,060 €
Prix unitaire HT repas portage	2,760 €
Prix unitaire HT collation	0,420 €
Prix unitaire HT analyses annuelles	979,100 €

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ROSES'HIER ET DEMAIN

Fabienne IDAR rappelle que dans le cadre de l'organisation des Fêtes de la Rosière et du Rosier 2025, la commune avait, par délibération, attribué une subvention exceptionnelle à l'association Roses'Hier et Demain de 2 000 € sur la base d'un budget prévisionnel de 2 407 €.

Après présentation des factures, les dépenses réelles s'élèvent finalement à 2 469,97 €, un léger dépassement justifié par des besoins indispensables au bon déroulement de la fête et par l'augmentation du coût de la vie. Il est donc proposé de régulariser la subvention en versant un **complément de 469,97 €**, afin de couvrir l'intégralité des frais engagés.

Par ailleurs, comme chaque année, la commune prend à sa charge les repas du dimanche destinés aux élus non indemnisés et aux invités (soit 270 €, correspondant à 15 repas à 18 €). De plus, cette année, il convient de procéder au remboursement de l'achat du "banc de l'amitié", payé par l'association (92,95 €).

Ces deux postes représentent une aide **complémentaire exceptionnelle de 362,95 €**, qu'il convient d'ajouter à cette délibération.

Enfin, la commune tient à saluer l'initiative d'Elsa Pacini, Rosière 2024, qui a choisi de représenter notre ville à l'élection nationale de la Rosière de France 2025. Conformément à l'engagement pris, la municipalité prend en charge les frais liés à sa participation (déplacement, hébergement et repas) pour un **montant total de 218,21 €**. Bien qu'Elsa n'ait pas été élue Rosière de France, l'essentiel demeure sa participation, qui témoigne de son engagement sincère et son implication.

Nous avons aussi des petites félicitations pour la jeune Rosière qui a été élue Rosière de France en 2025, Louise de Moissac.

Sur proposition de Madame la Maire, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire à l'association Ros'Hier et Demain de 1 051,13 €.

6- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE

Alain ZABULON présente la convention territoriale globale :

« *La Convention Territoriale Globale est un document cadre que nous signons avec la Caisse d'allocations familiales et qui est d'une grande importance puisqu'il fixe les règles et notamment les niveaux d'intervention financière sur un certain nombre de politiques qui sont très importantes pour le territoire, à savoir la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et l'inclusion.*

Cette convention devrait être signée en janvier 2026. Et pour la signer, il nous est demandé d'élaborer ce qu'on appelle un projet social de territoire. Vous vous souvenez que pour le Plan local d'urbanisme, je vous avais présenté un document qui était un peu le projet de territoire, mais sur le plan de l'aménagement du territoire. Là, il s'agit de la même chose, mais sur le volet des politiques de solidarité dont la communauté de communes a la charge.

Alors, la démarche, c'est que, avant de faire un projet social de territoire, nous réalisons un diagnostic complet de tous les champs d'intervention de la CAF. C'est un des documents que vous trouverez en annexe, où il y a non seulement le projet social de territoire lui-même, mais vous avez donc ce document diagnostic. Donc j'ai fait un peu un mélange des deux pour vous présenter l'ensemble du sujet avec un Power Point qui rassemble l'ensemble des éléments.

On commence par un diagnostic social de territoire et comment fait-on ? On récolte et on traite des données. Il y a deux catégories de données. Ne soyez pas surpris par le vocabulaire. Il y a les données froides et les données chaudes. Ce n'est pas moi qui ai inventé le terme.

Les données froides ce sont les données statistiques brutes récoltées auprès d'un certain nombre d'institutions la CAF, l'INSEE, la DGFIP, l'Education Nationale et le Service départemental de la Jeunesse et des Sports, France Travail, le Département, la MSA et puis les associations qui œuvrent dans les champs que j'ai indiqué tout à l'heure et qui y ont été évidemment étroitement associées à toute cette démarche.

Et puis, à côté de ces données froides et par contraste, il y a ce qu'on appelle les données chaudes. Alors ça, ce sont des données qui sont récoltées à travers des entretiens, des échanges avec les habitants, des questionnaires, l'analyse des besoins sociaux, la consultation jeunesse du Conseil des jeunes citoyens et diverses réunions, et c'est l'assemblage de l'ensemble de ces données qui permet d'aboutir à cette espèce de monographie sur le plan social que constitue le diagnostic social du territoire.

Je vais vous le présenter brièvement en mettant en évidence les forces et les fragilités du Créonnais. Je vous recommande la lecture du document. Il est assez complet, il est plutôt clair. Et là j'ai fait simplement quelques flashes rapides pour ne pas être trop long puisque c'est un document qui fait une bonne soixantaine de pages et que vous avez en annexe du dossier qui vous a été adressé.

On parlera évidemment des axes principaux du projet social du territoire et je dirai un mot de la gouvernance qui est mise en place. Bon, je ne vous ferai pas l'injure de vous représenter le Créonnais : 15 communes, un peu plus de 18 000 habitants. Une croissance démographique assez soutenue depuis dix ans et un territoire à dominante rurale mais qui est de plus en plus connecté à la métropole, notamment dans sa partie Ouest.

Créon et Sadirac qui sont dans l'aire d'attraction de la métropole bordelaise. Alors sur la dynamique démographique, sur la période 2015-2023, vous voyez que la croissance de la population est de 9 %. Elle est donc plus rapide, plus élevée que la moyenne girondine, qui se situe à presque 7 %. Nous avons un solde migratoire positif, donc nous accueillons plus d'habitants que nous n'en perdons et un solde naturel, donc naissances par rapport au décès qui est également positif.

Mais vous voyez que la courbe rouge qui représente les naissances se stabilise. Et au niveau national, c'est la même tendance à une stabilisation de la part des naissances, voire une diminution. Et par contre la courbe des décès, elle qui monte, ce qui n'est pas surprenant puisque nous sommes sur un territoire où les gens vieillissent et comme ils sont raisonnables, un jour, ils finissent par nous quitter.

Alors plus de la moitié des habitants sont concentrés sur quatre communes Créon, Sadirac, qui sont maintenant à peu près à 5 000 habitants, La Sauve et Baron, qui sont les deux communes derrière les plus peuplées. Les communes proches de la métropole sont en forte croissance et les communes plus rurales, les petits villages, connaissent une croissance plus modérée et avec des profils de population plus diversifiés.

Alors vous avez ici un graphique qui est intéressant, c'est l'évolution de la population, des communes du Créonnais. Vous constatez que la croissance la plus forte, mais qui est une petite commune de quelques centaines d'habitants, Villenave de Rions 19 %, Loupes 22 % et Créon qui est à 6,6 %. Et pour la communauté de communes donc on est à environ 9 %. C'est un territoire très familial avec une proportion importante de 0-19 ans, une proportion importante de couples avec enfants qui est en augmentation sur ces dix dernières années et une progression très marquée des familles monoparentales.

Par exemple, j'ai fait un petit flash sur la commune de Créon et non pas la CDC. Vous voyez ce chiffre est intéressant. Vous avez ici les familles monoparentales entre 2011 et 2022, donc en dix ans, sur la commune de Créon, les familles monoparentales sont passées de 198 à 354 foyers ici, soit une augmentation de 78 %.

Et ce qui est intéressant, alors évidemment, sans surprise, c'est une grande majorité de femmes seules avec enfants, qui passe de 182 à 264. Mais on constate que les hommes seuls avec enfants, ça existe aussi, passent de 16 à 89. Et donc on a ici, sur la commune centre de Créon, une proportion importante de familles monoparentales qui s'explique par la densité des services, des écoles, qui permettent de pouvoir répondre aux besoins de ces familles.

Le revenu moyen également. C'est intéressant de voir que pour la Communauté de communes du Créonnais, le revenu moyen par foyer fiscal est de 30 509 €. Nous sommes à peu près alignés sur la France métropolitaine qui est à 30 311 €, très légèrement au-dessus de la Nouvelle-Aquitaine. Mais la commune de Créon a donc un revenu moyen par foyer fiscal inférieur à ce qu'il est au niveau des quinze communes du créonnais, précarité et inégalités, environ un quart des familles allocataires à bas revenus.

Donc vous avez ici le pourcentage d'allocataires qui sont des personnes seules, un peu plus de 30 % pour Créon, 49, presque 50 % pour la Gironde, le pourcentage d'allocataires en situation monoparentale en fait 16,6 % au niveau du Créonnais contre 14,2 % au niveau de la Gironde.

On est légèrement au-dessus et le pourcentage d'allocataires en couple avec enfants où là nous sommes très nettement au-dessus, presque 50 % par rapport à la Gironde. Ce sont des données qui sont fournies par la CAF et qui permettent d'affiner un peu le profil familial et social du territoire. Et parmi les pourcentages de l'autre, parmi les allocataires CAF en situation monoparentale, et bien vous retrouvez la commune de Créon qui est ici. Vous voyez la commune qui a le pourcentage d'allocataires CAF en situation monoparentale la plus importante avec l'autre commune ici Sadirac. Et puis les autres sont à des niveaux divers et variés.

Petite enfance, une baisse de la natalité sur les dix ans, de l'ordre de 13 à 15 %, moins d'enfants de 0-5 ans mais plus de 12-17 ans.

Nous avons tous en mémoire qu'on a fermé une classe à l'école maternelle et environ un enfant sur cinq qui vit dans une famille à faible revenu. Les parents ont un besoin important évidemment en matière de garde. Qu'est-ce que nous avons sur le Créonnais ? Eh bien, nous avons 4 crèches. Nous avons un relais de petite enfance et en collectif 89 places avec un taux d'occupation à 100 %. Il est même d'ailleurs supérieur à 100 % puisqu'on a 111 enfants, 113 enfants accueillis et en accueil individuel, le taux d'occupation est un peu plus faible et certaines assistantes maternelles sur le créneau aujourd'hui connaissent une baisse de l'activité.

Nous avons connu une forte inscription en accueils de loisirs avec une demande assez importante sur le plan qualitatif, sur les amplitudes horaires, sur les mercredis et les vacances et tout au long du mandat. Nous avons

depuis ces dernières années, augmenté de manière assez importante le nombre de places en ALSH, ce qui montre bien le besoin qu'il y avait par rapport au profil social et familial que je dressais tout à l'heure, puisque pour les accueils le mercredi, nous passons de 250 à 382 places. C'est une hausse de 53 % du nombre de places. Et pour les vacances, nous passons de 500 à 882, soit une hausse de 78 %, avec notamment une ouverture en fin d'année pour 48 places qui n'existaient pas il y a quelques années. Un maillage territorial que nous avons renforcé avec plusieurs sites d'accueil. Il y a une information qui a changé depuis la rédaction de ce document, c'est que nous avons ouvert un lieu d'accueil à la rentrée, là, sur la commune de Haux.

Mais vous voyez, ce maillage territorial est intéressant puisqu'il permet de pouvoir avoir plusieurs points d'accueil pour les enfants, pour la jeunesse. Nous avons une forte présence des 10-19 ans sur le territoire, une sous-représentation des 20-29 ans. Ça, ce sont les départs pour les études et pour l'emploi. Je rappelle que 80 % de la population active du Créonnais part tous les matins travailler vers les zones d'emploi de Bordeaux Métropole.

Et puis avec l'ouverture du lycée, nous avons un nouveau pôle de vie et d'attractivité et de services pour les jeunes. Les jeunes expriment dans ce diagnostic une forte attente en matière d'orientation, d'emploi, de santé, d'accompagnement, un besoin de mobilité, permis, transports, vélo, de lieux également pour se retrouver. Et puis une demande d'activités diversifiées sur le plan culturel et sportif.

Le logement : Nous avons un parc très majoritairement constitué de résidences principales. Nous ne sommes pas un territoire de résidences secondaires. Nous avons une part élevée de propriétaires et nous avons une faible proportion de logement locatif social, lequel est d'ailleurs fortement concentré sur la commune de Créon, avec 352 logements HLM. Et donc une des difficultés, notamment pour les jeunes couples qui démarrent dans la vie, c'est de pouvoir trouver un logement locatif pas trop onéreux à une période de la vie où on n'est pas encore en situation de pouvoir devenir propriétaire.

Et quand on voit en plus les prix de l'immobilier sur le Créonnais, on voit bien à quel point il y a une tension sur la demande de locatif social. Et puis une difficulté pour les jeunes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées à trouver des logements qui soient adaptés à leurs besoins, l'accès au droit et à la santé.

Nous avons une offre médicale largement concentrée là aussi sur Créon, mais partiellement disponible hors CDC et certaines spécialités manquent la gynécologie, la santé mentale, la médecine préventive et un besoin d'accompagnement sur le numérique, les démarches et l'accès au droit. D'où le succès d'ailleurs de l'agence de l'antenne France Services que nous avons à la Cabane à projets.

Handicap et Inclusion 1400 bénéficiaires d'un droit ouvert à la MDPH Maison Départementale pour le handicap.

Une offre d'établissements médico sociaux assez limitée sur le territoire et la nécessité de relancer une dynamique intercommunale sur les questions d'accessibilité et d'inclusion. Vie associative, sport et culture, tissu associatif très dense et dynamique. Nous le savons bien, une pratique sportive très développée et qui connaît une forte augmentation de l'offre depuis l'ouverture du lycée qui met à disposition ses infrastructures sportives en dehors du temps de classe pour les clubs du territoire.

Donc ça, c'est une opportunité qui a été créée et dont nous profitons pleinement depuis la rentrée 2025. Et puis, en termes d'attentes de la part notamment des jeunes, le souhait d'avoir des équipements en libre accès de type City stade, on en a un ou deux dans le territoire skate-park, pump-track et autres.

Donc la perception des habitants, c'est un territoire qui est perçu comme un territoire plutôt calme, agréable à vivre, assez dynamique. Il y a un attachement marqué au caractère rural et naturel. Les petits villages du crayonné et les inquiétudes sur le thème de la densification. On en a parlé dans les discussions sur le PLUI et des attentes fortes sur la question de la mobilité qui est venue s'inviter de manière prioritaire pendant ce mandat.

Donc, la synthèse des principaux enjeux, c'est accompagner la croissance démographique du Créonnais tout en préservant son identité. C'est mieux répondre aux besoins des familles, notamment monoparentales, dont on a vu qu'elles sont en proportion importante. Renforcer l'offre pour la jeunesse logement, accès aux droits et lutter contre l'isolement seniors publics fragiles et lutter contre les inégalités territoriales.

A partir de ce diagnostic, le Projet Social de Territoire s'articule autour de 6 axes : petite enfance, jeunesse, accès aux droits, inclusion, parentalité, animation de la vie locale. Et dans le document, si vous avez le temps de le lire, c'est autant de fiches actions derrière ces axes. Je ne vais pas rentrer dans le détail évidemment, puisque vous avez un document qui le détaille fiche action par fiches actions.

Donc l'axe petite enfance, j'ai mis simplement les principales idées : mettre l'enfant au centre des politiques d'accueil et d'animation avec une priorité sur la petite enfance et l'enfance et les conditions d'accueil ; anticiper la mise en œuvre du service public de la petite enfance, nous l'avons déjà de fait à travers ce que nous faisons au niveau de la CDC et le PDT.

C'est le projet éducatif de territoire qui est le même document que le projet social de territoire mais qui lui sera signé à part avec l'éducation nationale. Pourquoi faire simple, il y a une signature avec la CAF sur la CTG et une autre signature à côté avec l'Education Nationale. C'est parce que ce n'est pas nous qui en avons décidé, mais c'est ainsi qu'est prévue la procédure.

Sur l'axe jeunesse, associer les jeunes à la conception et l'évaluation des actions, notamment en s'appuyant sur le Conseil des jeunes citoyens. Les questions de mobilité, d'accès aux loisirs, culture, emploi et le réseau d'acteurs jeunesse qui existent déjà et avec lequel nous travaillons déjà de manière tout à fait importante. Droits et inclusion, accompagnement social, logement, santé, Mobilité, handicap, accessibilité.

Je ne développe pas, je ne vais pas être trop long. Vous trouverez tout ça développé de manière complète dans le document sur le PST. Axe Parenté, parentalité, animation de la vie locale, des espaces de soutien, d'échange et de répit pour les parents. C'est une demande assez importante. La valorisation et le soutien des initiatives associatives et le bénévolat et le développement des actions de proximité qui favorisent le lien social.

On est en train de valider collectivement ce PST avec l'ensemble des partenaires. Je dirai un mot des partenaires. Pour finir, et on travaille à la déclinaison locale, l'objectif est que tout cela puisse se décliner idéalement sur toutes les communes du Créonnais. Alors pour la gouvernance, dernier point, nous avons de manière classique un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage, ce sont les grandes administrations, la CAF, l'Education Nationale et la Communauté des communes qui se réunit 1 à 2 fois par an derrière un comité technique restreint. On retrouve les mêmes partenaires, mais au niveau des techniciens, alors que le comité de pilotage, c'est au niveau des élus et des responsables de services. Et puis un comité technique où là, on retrouve les partenaires et les partenaires dont je parle depuis tout à l'heure, c'est qui ? Ce sont les associations avec lesquelles nous travaillons : Léo Lagrange, La Cabane, la Ribambule, Kaléidoscope, Terre et océan, Musique en Créonnais et Larural.

Enfin, pour finir, un mot de l'enjeu financier qu'il y a derrière les contributions de la CAF à ces différentes politiques dont je viens de parler représentent plus de 2 millions d'euros. 2 175 718 €. Voilà. Alors, il y a deux gros morceaux. C'est la petite enfance avec l'association La Ribambule qui gère le réseau de crèches pour 1 125 000 € ; Léo Lagrange pour les centres de loisirs à hauteur de 535 318 € et tout le reste là, ce sont les différents partenaires la cabane, mais aussi les collectivités. La commune de Crémieu bénéficie d'une subvention au titre du bonus territoire. C'est l'appellation de la prestation de 51 291 €.

Donc la signature de la CTG pour conclure, conditionne le déclenchement de tous ces financements dont on ne sait pas trop ce qu'ils vont être dans les années qui viennent, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les financements publics.

Mais en tout cas, nous avons besoin de pouvoir passer par tous ce process pour pouvoir aboutir au versement de ces financements. Je terminerai en disant que ce PST a fait l'objet d'un travail très approfondi et d'une concertation très complète et je crois, assez bien menée par les équipes avec les différents partenaires que vous avez là. Et donc, rendez-vous en janvier pour la signature de ce document dont j'ai souhaité souligner l'importance. »

Délibération :

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre pour la période 2026/2030.

Ce projet est établi à partir de l'évaluation de la CTG 2022/2025 et d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La synthèse de ces travaux de diagnostic et les propositions de tous les acteurs qui ont participé à la réflexion sont retracées dans un Projet Social de Territoire (PST) qui se décline en :

5 ENJEUX MAJEURS :

- Les mobilités des publics entre les communes du Créonnais.
- La lutte contre l'isolement.
- Le maillage du territoire et l'égalité d'accès aux offres de services en accentuant les démarches de aller-vers les publics.
- La coopération territoriale dans la mise en œuvre de projets et d'actions à plusieurs partenaires.
- La participation citoyenne.

14 OBJECTIFS STRATÉGIQUES RÉPARTIS EN 6 AXES :

AXE 1 - Petite Enfance - Enfance :

- Accompagner l'enfant dans sa construction individuelle pour favoriser son épanouissement personnel, social et son engagement citoyen.
- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs.

AXE 2 - Jeunesse :

- Permettre un travail collectif et transversal entre tous les acteurs Jeunesse des territoires.
- Accompagner les jeunes vers leur autonomie en les aidant à être acteurs de leur vie.
- Promouvoir le vivre ensemble en accompagnant et en favorisant l'implication des jeunes sur le territoire.

AXE 3 - Parentalité :

- Renforcer et favoriser le lien entre les familles.
- Permettre aux familles de connaître l'offre d'accompagnement Parentalité du Territoire.
- Accompagner, soutenir et Valoriser le rôle de parent.

AXE 4 - Accès aux droits :

- Développer une coopération structurelle pour étendre et intensifier nos actions sur le territoire.
- Agir contre toute forme d'isolement.
- Favoriser l'accès aux services pour tous.

AXE 5 - Inclusion :

- Etablir un DISPOSITIF INCLUSIF DE COMMUNICATION POUR L'ACCUEIL des personnes en situation de handicap.
- Développer un accompagnement inconditionnel territorialisé et facilité pour une prise en charge inclusif et effective.

AXE 6 - Animation de la vie locale :

Créer et renforcer les liens entre tous les acteurs du Créonnais « habitants-usagers-associations-partenaires » pour construire ensemble une vie locale solidaire et dynamique.

Ainsi, la Convention Territoriale Globale permet aux 15 communes du territoire de la CC du Créonnais et plus précisément à la commune de Crémieu et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :

- d'identifier les besoins prioritaires communs via le diagnostic du projet social de territoire,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.

VU le Code Général des Collectivités,

Considérant l'importance de la Convention Territoriale Globale dans la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de parentalité, d'accès aux droits et aux services, d'inclusion numérique, d'animation de la vie sociale, de logement, de handicap et accompagnement social,

Considérant que la précédente Convention territoriale Globale arrive à échéance fin 2025 et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour la période 2026-2030,

Considérant le travail de concertation et de diagnostic réalisé par les services communautaires, municipaux et les associations du territoire en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels,

Considérant que la nouvelle Convention Territoriale Globale fixera les priorités d'intervention et les actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre du projet social de territoire de la Communauté de Communes du Créonnais et des missions de la CAF,

Considérant que la Convention Territoriale Globale rédigée à l'échelle des 15 communes du Territoire doit être signée par chaque Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

Article 1 : D'AUTORISER Mme le Maire à signer la nouvelle Convention Territoriale Globale 2026 2030 ci-annexée,

Article 2 : D'APPROUVER le contenu de la nouvelle Convention Territoriale Globale, incluant les objectifs, les priorités d'intervention, les moyens dévolus, et les actions concrètes, en matière de cohésion sociale, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de parentalité, d'accès aux droits et aux services, d'inclusion numérique, d'animation de la vie sociale, de logement, de handicap et accompagnement social.

7- CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Stéphane SANCHIS prend la parole pour indiquer que le recensement va commencer début janvier, le 6 en l'occurrence. Donc l'objet de la délibération, c'est de créer 11 emplois d'agent recenseurs à temps non complet pour une période allant du 6 janvier au 18 février. La rémunération se fera une fois que le travail sera fait sur la base d'un forfait de brut de 1 816,51 € pour la période et, la collectivité, si vous en êtes d'accord, versera un forfait de 60 € pour les frais de transport et 30 € pour les frais de téléphone.

➤ Délibération

La Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- De la création de postes d'agents recenseurs : 11 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant du 6 janvier au 18 février 2026.
- Que la rémunération se fera, après service fait, à raison d'une vacation sur la base d'un forfait brut de 1 816,51 € pour la période indiquée ci-dessus.
- Que la collectivité versera un forfait de 60 € pour les frais de transport et 30 € pour les frais de téléphone.

8- CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'un agent de la commune est éligible, au titre de l'avancement de grade, au poste d'animateur principal de 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- la création d'un emploi d'animateur principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er décembre 2025

9- CHARTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA GIRONDE

Alain REY présente la Charte des Espaces Naturels Sensibles de la Gironde :

« Je vais essayer d'être le plus clair possible pour ceux qui nous écoutent, qui n'ont pas reçu les documents. D'abord parler du contexte. De quoi on parle ? Alors il faut savoir que la Gironde, le plus grand département en France métropolitaine, accueille 20 000 nouveaux habitants par an. Et on s'aperçoit également qu'on perd 1 000 hectares de terres agricoles chaque année à cause de constructions etc.

Le département de Gironde s'efforce de mener une politique foncière globale et cohérente au service du développement durable et équilibré du territoire girondin. Donc, cette politique du département vise à concilier le développement économique, répondre aux besoins des habitants et préserver des espaces naturels, agricoles et des paysages. Les espaces naturels sensibles ont été institués par la loi pour permettre aux départements de protéger, de gérer et ouvrir au public des espaces dont le caractère naturel est menacé ou bien rendu vulnérable.

A ce titre, le département est cosignataire d'une charte des espaces naturels agricoles forestiers urbanisés de la Gironde, alors partenaire avec l'Etat, l'Association des Maires de Gironde, la Chambre d'agriculture de la Gironde, le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, la Fédération des grands vins de Bordeaux, le Syndicat du Scot de l'aire métropolitaine bordelaise et le Syndicat des sylviculteurs du sud ouest.

On essaye de préserver pour éviter les gros dommages qu'on a pu constater avec les forêts qui brûlent ou avec les rivières qui débordent, etc. Donc c'est pour préserver la richesse et l'originalité du patrimoine naturel et paysager de la Gironde que le Département a souhaité que la politique des espaces naturels sensibles soit offensive afin de préserver de nombreux terrains à enjeux environnementaux.

Le Département se porte donc acquéreur prioritaire sur certains territoires. Ce sont les zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles, les fameuses ENS. Le périmètre sur lequel le département peut opérer des acquisitions soit par voie amiable, soit par expropriation, soit enfin par l'exercice du droit de préemption qui détient, au titre de la législation, l'ENS permet donc aux départements d'acquérir un terrain lorsqu'il est mis en vente par préférence à tout autre acquéreur, en étant préalablement et obligatoirement informé de la transaction.

Le département peut aussi déléguer le droit de préemption à la commune. Donc deux nouvelles ENS ont été créées chaque année. Juste pour l'année 2025, c'est plus de 26 000 hectares. Donc le département peut aussi aider des collectivités locales à acquérir des parcelles au titre des espaces naturels sensibles.

Les sites sont sélectionnés pour leur fort intérêt écologique et paysager avec deux axes. Premier axe préserver ou restaurer les milieux naturels. Le département agit, innove et expérimente pour préserver la richesse de ces pépites de biodiversité en Gironde qui sont pleins de vie même si on ne le voit pas. Et deuxièmement, sensibiliser. Il y a de nombreuses approches naturalistes, sensibles, ludiques, sportives, artistiques.

Par exemple, une belle réalisation du département qui a racheté des zones humides. C'est par exemple le parc de Blasimon. Si vous connaissez un peu un parc de loisirs qui a été acheté par le département et qu'il a ouvert du coup au public qu'il a ouvert comme base de loisirs, il y a également à Sadirac, près de la piste cyclable, toute une zone qui a été mis en espace naturel sensible où il y a des panneaux. On peut voir des choses, on peut expliquer des choses, on peut les promener le long de la rivière de la Pimpine et on peut aller voir les zones qui sont humides, ce qu'on appelle les zones humides. A propos, pourquoi on fait ça ? Il faut savoir par exemple le sujet qui m'intéresse beaucoup, moi, c'est la préservation des ruisseaux et des rivières.

Notre Pimpine qui prend sa source ici, et qui s'est permis en juin 2021 de mettre 34 cm d'eau à Latresne, de barrer des routes. Ça a bien débordé. Comme il fallait. Et donc on s'interroge qu'est-ce qu'il faut faire pour empêcher tout ça ? Parce qu'il faut faire, c'est déjà empêcher toutes les obstructions.

Si vous allez vous promener un petit peu, vous voyez que des troncs d'arbres sont tombés, des branches, etc. Donc le cours d'eau a du mal, ça fait des barrages, ça ne circule pas bien droit. Il y a également les berges qui sont abîmées, qui ne retiennent pas beaucoup. Il y a aussi des aménagements faits par des agriculteurs où on voit la rivière qui coule en ligne droite, alors ça, ça accélère le débit etc.

Donc on a ce qu'on appelle des techniciens rivière qui ont besoin d'intervenir pour nettoyer, pour remettre les berges, pour refaire le cours de l'eau, la crue.

Et donc pour intervenir, ils ont besoin de passer sur des terrains qui appartiennent à des agriculteurs, etc. Donc il

faut des autorisations. C'est compliqué, surtout si on doit intervenir avec des engins en sachant que les ruisseaux appartiennent au propriétaire du terrain qui est au bord du ruisseau.

En Gironde, il y a un réseau hydrographique très dense. Il y a 3500 kilomètres de cours d'eau entre les rivières, les fleuves et les crasses. Qu'est-ce que c'est des crasses ? Les crasses, c'est dans les landes de Gascogne. C'est un fossé d'écoulement des eaux bordé par des petits talus, comme ça. 3 500 kilomètres de cours d'eau et on ne parle pas les 126 kilomètres de littoral.

Donc la Gironde est un territoire où l'eau est omniprésente.

Et bien sûr très majoritairement des zones humides, la biodiversité. Donc la charte qui est proposée, c'est de permettre de prévenir le département dès que certains terrains seront mis en vente. Le département a prioritairement mainmise sur ces terrains. Il est dit acquéreur prioritaire. Il peut déléguer à la commune si la commune le désire, si la commune désire installer des terrains de jeu, de loisirs, de sportifs, etc.

Et du coup, on peut vous dire par exemple que là, récemment, la commune de Sadirac a signé la charte. Il y a beaucoup de communes qui ont signé cette charte. Cette charte ne nous engage pas à des dépenses.

Et la durée de vie de cette charte, si on la signe aujourd'hui, ça sera un bel exemple puisqu'elle sera valable jusqu'au mois de mars l'année prochaine et la prochaine équipe présente ici aura nécessité ou pas de signer une charte pour les six ans du mandat. »

Voilà, je réponds à toutes vos questions si vous en avez. »

Pascal RAUZY :

« Tu as dit Alain, que lorsque les ruisseaux étaient sur les propriétés foncières, le propriétaire était donc propriétaire du ruisseau au milieu du ruisseau à la surface. Jusqu'au lit, c'est les syndicats de rivière qui gèrent. Mais le propriétaire d'un terrain, il est propriétaire du ruisseau jusqu'au milieu du ruisseau et il n'est pas obligé de l'entretenir ? »

Alain REY :

« Si. Mais beaucoup de propriétaires se permettent de faire des choses même s'ils ne sont pas autorisés, par exemple de creuser pour faire un accès pour des animaux qui peuvent aller boire par exemple de l'eau de la rivière. Et ça, d'un seul coup, on change le cours de la rivière et également l'entretien des rives qui est aussi à sa charge. »

Pierre MARCHIVE :

« Je voudrais juste ajouter quelque chose pour appuyer ces propos, c'est que cette charte, on déplore beaucoup à l'échelle de la commune, une perte de contrôle, une perte de levier sur le devenir de nos territoires. Cette charte, sans être une baguette magique, c'est juste un outil de maîtrise et de contrôle du devenir de nos terrains. Donc en matière environnementale, je crois qu'il ne faut pas s'en passer. »

Alain REY :

« Voilà, on a déjà un droit de préemption sur le bâti.

Je peux vous dire deux petits mots juste pour dire qu'il y a deux syndicats qui gèrent tous les cours d'eau de l'Entre deux Mers. La communauté de communes est partie prenante, par exemple du SIETRA qui est à Latresne qui est gestionnaire de tous les cours d'eau qui se versent dans la Garonne. Et puis il y a un autre syndicat qui s'appelle le SMER qui est à Branne et qui lui va gérer tous les cours d'eau qui vont se jeter côté Dordogne.

Voilà, donc ce sont 2 syndicats qui ont des techniciens « rivière » excellents, hors pair, qui gèrent, qui connaissent par cœur tous nos cours d'eau, qui gèrent la qualité de l'eau, qui font des analyses, qui prennent des mesures et qui préviennent les inondations également par rapport des travaux très bien ciblés, très intelligents. »

Sur proposition de Mme la Maire :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la charte des Espaces Naturels Sensibles

10- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Pierre GACHET :

« Chaque année est publié un rapport sur le prix et la qualité du service. Celui que je vous présente ce soir, c'est celui de l'année 2024 qui doit vous et qui doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre de l'année suivante, donc le 31 décembre de cette année.

Pour l'instant, en 2024, au moment de ce rapport, le syndicat de Bonnetan exerçait la compétence d'assainissement collectif pour deux communes : la commune de Créon et la commune de Bonnetan. La commune de Créon avec une station d'épuration principale et puis une autre au Genestat, plus petite, et la commune de Bonnetan, qui n'a pas de station d'épuration propre.

L'exutoire des réseaux de Bonnetan est à la station d'épuration de Fargues Saint Hilaire.

Depuis au 1^{er} janvier 2025 est arrivé la commune de Sadirac qui maintenant à peine depuis le 1^{er} janvier, a confié la compétence assainissement collectif au syndicat. Et au 1^{er} janvier 2026, la commune de Camarsac va faire la même démarche et peut-être, c'était encore en discussion aujourd'hui la commune du Pout.

Ce syndicat voit sa compétence assainissement collectif augmenter peu à peu. Donc je vais vous parler, moi, de Créon, de l'assainissement collectif à Créon qui dessert une bonne partie de nos habitations, via une délégation de service public à Saur.

Le réseau d'assainissement collectif de Créon n'est pas très étanche puisqu'il reçoit beaucoup d'eaux dites claires parasites, c'est à dire soit des eaux qui viennent du ciel quand il pleut, soit des eaux qui remontent par des effets de nappe, et qui finissent dans les canalisations.

Donc la station d'épuration de Créon traite dans l'ensemble de traités, il y en a 16 % qui sont des eaux qui ne sont pas polluées, qui sont des eaux de pluie ou des eaux de source. Donc peu à peu, ça va s'améliorer, mais c'est difficile.

Vous avez entendu peut-être qu'il y avait des odeurs depuis quelques semaines près de la station. En fait, autour de la station d'épuration de Montuard. Donc la cause a été identifiée a priori par l'exploitant et notre station d'épuration à Créon est une station qui fonctionne par filtration, par membranes filtrantes et ces membranes sont arrivées à la fin de leur vie quasiment. Et donc elles ne fonctionnent un peu moins bien. Et donc ces membranes, comme c'est prévu, vont être remplacées certainement dans le courant de l'année 2026. Voilà, ces membranes étaient estimées à l'époque, c'est à dire en 2014, quand la station a commencé à fonctionner, avec une durée de vie de huit ans. Donc on est à onze. Il est temps de les remplacer.

Voilà, si vous avez lu le rapport, vous avez peut-être vu qu'à Créon, à la station d'épuration de Montuard, on avait 0 % de conformité en matière de traitement de l'eau, donc ça peut faire peur. Donc rassurons-nous, la station d'épuration épure l'eau, mais elle n'était pas capable, en tout cas en 2024 ou jusqu'en 2024, d'épurer le phosphore.

Dans le courant de l'année a été installé une unité et les phosphates issus du phosphore sont maintenant traités au chlorure ferrique. Cette station de traitement du phosphore est en fonctionnement depuis le mois de mai 2025. Donc les choses devraient s'améliorer en matière de qualité, de conformité à la réglementation.

Le prix de l'assainissement collectif est variable. Il augmente en fonction de la consommation d'eau potable puisque 1m³ d'eau potable donne lieu à la facturation d'1 m³ d'assainissement. Donc il y a trois tarifs 0 sur 20 m³, entre 120 et 300 m³ et au-delà de 300 m³ et le tarif va de 2,49 € à 6,65 € hors taxe pour une facture de 120 m³.

On prend cette facture pour les organismes gestionnaires d'eau et d'assainissement qui doivent produire une facture de 120 m³. Ça permet des comparaisons entre services. Donc pour Créon, pour le syndicat de Bonnetan, 1 m³ d'eau assainie, je rappelle qu'1 m³, c'est 1000 litres coûte une coûte à l'usager 3,77 €, toutes taxes comprises.

Sur la facture à 452 € pour 120 m³ et il y a plus de 30 € de taxes et de redevances pour les organismes publics. Cette facture va augmenter à compter du 1^{er} janvier 2025, dans les factures que nous allons recevoir.

Voilà donc notre problème à nous, c'est la conformité. Donc, ça va être réglé par l'unité des phosphates et l'arrivée de d'autres communes qui va. Ça a été étudié cet après-midi même. Il y avait une réunion pour mesurer l'implication et entre autres financière mais aussi technique de l'arrivée de Camarsac. Et du coup, ça ne va rien changer à l'équilibre financier du syndicat qui a un budget d'exploitation d'environ 2 millions d'euros. Il y a un

encours de dette de 1 800 000 €. Voilà. »

10- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2024

Pierre GACHET :

« L'eau potable, c'est 13 000 abonnés. Pour le syndicat de Bonnetan, c'est 400 kilomètres de réseau. C'est gigantesque.

Les soucis du syndicat en matière de distribution de l'eau potable, c'est une production qui est vraiment limite pour les forages, par les forages qui sont aujourd'hui en service, c'est à dire deux dont un seul qui fonctionne à Saint Sulpice et Cameyrac. Celui de Créon n'est pas vraiment en service. Il a été rénové un peu, mais il n'est pas encore utilisable. Il y a un petit forage qui avait été fait en supplément à Créon, qui donne peu, qui donne 8 m³ par heure. Donc ce n'est pas assez.

Et l'autre grand problème du syndicat de Bonnetan, c'est le manque de capacité de stockage. Il n'y a que deux lieux de capacité de stockage de l'eau potable le château d'eau de Créon et le château d'eau de Lorient à Sadirac. Donc il y a deux ans, on est passé pas loin de l'absence de distribution d'eau. Vous souvenez du SMS que vous avez reçu ? Donc ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas d'eau, c'est parce que les châteaux d'eau se vidaient au fur et à mesure qu'ils se remplissaient, n'arrivaient pas à se remplir.

Donc il y a un projet qui commence à être étudié par le syndicat d'un nouveau château d'eau qui serait situé aux alentours de Salleboeuf et un nouveau forage associé. La condition étant que ce nouveau forage ne pourra exister que s'il allège le pompage d'eau dans les autres forages.

C'est à dire que le pompage global ne doit pas augmenter.

Le budget d'exploitation de ce syndicat, c'est 3 millions d'euros, un encours de la dette à 600 000 €, donc pas grand-chose.

Créon dans ce syndicat pour l'eau potable représente près de 20 % du total des abonnés. Nous avons consommé, par abonnés 117 m³ en 2024, contre 113 en 2023.

L'eau potable est à 2,33 € TTC au 1^{er} janvier 2024 les 1000 litres ; c'est encore moins cher que Cristalline et au 1^{er} janvier 2025 va subir l'augmentation de 9 % pour passer à 2,42 €. On est dans la moyenne haute des prix girondins.

Le très grand problème du réseau d'eau du syndicat, c'est son rendement qui est mauvais, qui a diminué.

Je suis dubitatif parce que les chiffres que nous donne l'exploitant la société SAUR ne me paraissent pas très fiables. En tout cas on n'est pas bon, le rendement n'est pas bon et pour Saur, le rendement est en dessous de l'exigence du réglementaire qui pour nous est à 72 % et encore plus en dessous de son engagement qui est un réseau à 74 % de rendement.

Donc il y a une pénalité financière qui s'annonce pour la deuxième année. Bref, l'exploitation va coûter plus d'argent que prévu à la société Saur.

Il y a même une espèce de plan de rattrapage qui a été décidé par le syndicat pour remplacer les canalisations. Mais un des soucis, c'est que le syndicat et ses exploitants successives ne connaissent pas bien leur réseau.

On ne sait pas où passent tous les tuyaux et donc ça c'est un problème. Et après ça coûte cher. Voilà, c'est 250 000 € le kilomètre. Donc le syndicat a prévu dans son plan pluriannuel d'investissement d'investir en gros 1 million par an dans quatre kilomètres. Alors, il ne faut pas tout refaire, mais ça permettra que dans 100 ans, on recommence, on ait un réseau. »

12- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024

Pierre GACHET :

« Sur l'assainissement non collectif, ça concerne peu de peu de personnes. A Créon, c'est résiduel, c'est très compliqué de comprendre comment une installation est conforme ou non conforme et je ne pourrai pas vous l'expliquer. Sachez qu'on a 6 % des installations qui ne sont pas conformes mais qui nécessitent des travaux qui ne sont pas urgents.

Et il y en a une sur 3 qui est non conforme au moment où l'acte est passé chez le notaire. Donc ça, ça entraîne des conséquences pour le vendeur et pour l'acheteur. Voilà, il y a 1% des maisons qui n'auraient pas des installations d'assainissement non collectif ou collectif.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces trois sujets sont des sujets importants. Le syndicat travaille, ne travaille pas toujours bien à mes yeux, mais il travaille et il change de directrice au 1^{er} juin. Au 1^{er} décembre, arrivée d'une nouvelle directrice, la précédente ayant obtenu sa mutation pour aller en région Pays de Loire. »

PRISES DE PAROLE :

Josette BERNARD

« Alors deux rappels importants, un premier appel pour la collecte de la banque alimentaire qui aura lieu le vendredi 28 et le samedi 29 novembre 2025 de 9 h à 20 h dans les magasins Carrefour-Market et Aldi. Une redistribution est possible tout au long de l'année grâce à la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde.

En 2024, environ 31 tonnes de denrées ont été délivrées sur notre territoire à 273 personnes, dont 32 enfants. Nous ne pouvons que constater la baisse des volumes de denrées alimentaires fournies par le Centre de Bordeaux et en parallèle, une augmentation des familles dans une situation de précarité.

Notre défi pour 2025 est de réussir une collecte égale ou supérieure à l'an dernier pour répondre aux besoins en forte croissance en termes d'alimentation.

Aujourd'hui, et malgré un contexte économique et social difficile pour beaucoup, nous sollicitons une fois encore votre générosité, votre disponibilité, votre solidarité. Cette action est réellement vitale pour les plus démunis. Notre planning est presque complet, hormis les après-midis des 28 et 29 novembre prochains aux deux magasins Carrefour et Aldi. Donc pour vous inscrire et finir de remplir ce planning pour que la collecte soit bien menée, nous vous demandons d'appeler le Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de Communes au 0557345705 ou vous connecter sur les liens qui ont été communiqués dans le Créon Hebdo lors de l'édition fourni à cet effet.

Encore merci d'avance. Et vous tous les élus et vous tous, les habitants, tous les citoyens, vous pouvez nous rejoindre pour mener une bonne collecte. Merci d'avance.

Et puis un deuxième rappel.

Dans le mois de sensibilisation de lutte contre les violences intrafamiliales. De la même manière qu'il y a eu une soirée d'ouverture à la cabane à projet par une expo photo, il y aura également une soirée de clôture qui sera un documentaire qui aura lieu le mardi prochain, 25 novembre à 18 h 30, au cinéma Max Linder de Créon. Ce 25 novembre, qui est aussi une journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Et il y aura des échanges à la suite de ce documentaire, ces témoignages bouleversants de femmes pour libérer la parole et agir ensemble. »

Fabienne IDAR

« Vous vous rappelez peut-être qu'on avait déposé en tant que ville Rosière une demande avec plusieurs communes de France qui ont également des rosières auprès du Comité national du patrimoine culturel immatériel. Ils se sont réunis le 14 octobre 2025 pour examiner la proposition d'inscription des couronnements de Rosière en France à l'inventaire du PCI du patrimoine culturel immatériel.

Le comité a rendu un avis de renvoi pour modification majeure en vue d'un nouvel examen, rappelant que seuls peuvent être retenus les communautés de Rosière respectant pleinement les principes d'égalité entre les femmes et les hommes. Créon n'est pas vraiment concerné, à notre avis, par ces remarques, puisque nous, on travaille depuis des années à la moderniser.

Le conseil municipal, pour rappel, élit une jeune fille pour ses qualités humaines, son engagement citoyen et son implication dans la vie locale. Pour mémoire, Elsa s'est engagée contre l'endométriose l'an dernier et Ilona se mobilise cette année contre le harcèlement, principalement à l'école, mais pas que. Donc nous sommes en train de rédiger un courrier pour appuyer nos valeurs vis à vis de ces jeunes femmes, de ces jeunes rosières et qui ne sont pas des mannequins ou des jeunes filles choisies pour des critères de beauté ou de je ne sais quoi.

Et on espère bien que nos valeurs seront reconnues et que nous participerons et que nous serons retenues dans cette candidature à l'inventaire du PCI. »

Fabienne IDAR

« En deuxième point, on va vous parler de Cittaslow. Cittaslow, C'est le bien vivre, prendre le temps de vivre. C'est un concept international. Nous avons été labellisés en tant que commune en 2012 et on doit depuis 2017 renouveler notre labellisation.

Donc c'est une base de critères. Je vais laisser la parole à Maryne qui va vous expliquer tout ça. Et sachez quand même qu'il y a des communes en France, elles sont 13 à être labellisées. Actuellement beaucoup dans le sud-ouest et une en région parisienne. Et voilà, vous en entendrez rapidement parler puisqu'on est en train de travailler sur ce renouvellement de projet et qu'on communiquera dessus.

Bien vivre, prendre le temps de vivre, prendre le temps de d'apprécier notre commune, de tout faire pour qu'on s'y sente bien. C'est le principe de Cittaslow et c'est un beau concept qu'on espère bien pouvoir suivre avec vous. Habitants de Crémon »

Maryne PHILIPPE

« Alors oui, en fait c'est un label que la commune a obtenu maintenant depuis treize ans, qui était censé se renouveler tous les cinq ans.

Il se trouve que parmi toutes les communes qui étaient présentes lors de l'assemblée générale, ce qu'on constate, c'est que les deux premières, celles qui étaient pionnières en France, ont fait des renouvellements plus ou moins réguliers. Et les seuls à vrai qui sont à jour, c'est les toutes dernières labellisées. Et il se trouve que toutes les autres en fait, rencontrent toutes des difficultés à renouveler cette labellisation.

Alors j'allais dire tout simplement pourquoi ? Parce qu'en fait, c'est un label qu'on dépose au niveau international auprès du siège qui est en Italie. Ça comprend 7 axes. Donc Energie et environnement, infrastructures, qualité de la vie urbaine. Donc il y a tous les accès, la mobilité, etc. l'Agriculture, tourisme et artisanat, hospitalité, cohésion sociale, développement des partenariats. 7 axes avec 80 critères, ça veut dire que quand on a déposé le dossier, il faut qu'on justifie, qu'on rentre dans les critères par des preuves, des actions, des traces de ce qu'on met en œuvre dans notre politique.

Voilà, il se trouve que certains des critères sont des critères qui sont portés par les communes et d'autres par l'intercommunalité ou par encore quand c'est l'eau, c'est les syndicats, etc. Donc le fait de pouvoir répondre et représenter la labellisation, ça demande un travail colossal où il faut aller glaner les informations auprès de tous les partenaires, auprès des services, en interne, auprès des d'autres instances.

C'est vraiment un travail colossal. C'est pour ça que la plupart des communes ont du mal à se relâcher. Et c'est pour ça que le Comité international est en train de travailler à une autre procédure. Parce que le fait de déposer les quatre critères dans un premier temps, ça semble logique. Par contre, pour le renouvellement, cinq ans après, ils sont en train de réfléchir, mais on ne sait pas quand.

Et donc en attendant, pendant ce temps-là, nous on a maintenant 10 ans de retard sur plus, même sur notre labellisation non -8. Et donc voilà, Ce qui serait chouette, ce serait qu'on réussisse à trouver. On a déjà fait des rencontres, on était peu nombreux, mais à essayer d'aller trouver des personnes pour pouvoir porter un peu ça et aller se répartir cette recherche d'infos pour constituer cet énorme dossier pour la route labellisation.

Voilà, c'est vraiment, c'est vraiment hyper intéressant et on n'aura pas de difficulté puisque dans notre politique au quotidien, ce sont des valeurs que l'on porte, ce sont des budgets qu'on alloue à la végétalisation, à la mobilité, etc. Donc on le fait déjà. En fait, la difficulté c'est juste de le prouver par un recueil d'éléments qui est assez difficile et fastidieux et long en fait, à mettre en place.

Voilà Donc les communes participantes à chaque fois présentent un peu les bonnes actions qu'elles ont mises en place dans l'année ou voire plus pour certaines. On a des choses, beaucoup de choses sur la mobilité, sur la culture. Donc on a vraiment tout ce patrimoine-là. En fait, c'est pour ça que la labellisation, on l'a obtenue au départ.

Maintenant, la difficulté, c'est assez lourd. Travail administratif pour avoir de nouveau le label parce qu'aujourd'hui en fait, on continue de communiquer dessus, mais officiellement on n'est pas labellisé, donc on n'est pas à jour. »

Fabienne IDAR

« La commune, la dernière commune qui a été labellisée, c'est Le Haillan. Donc on a l'impression comme ça une grosse commune de la métropole.

Et en fait, ils sont très attachés à ce côté un peu village qu'ils veulent garder, prendre le temps de leur politique, réfléchir à leur politique, pourquoi est-ce qu'ils font l'action de l'autre ? On a lors de l'assemblée générale de

Cittaslow, il y a une quinzaine de jours maintenant, on a échangé plusieurs communes sur tout ce qui se fait dans des petits villages parce qu'il y a des petites communes.

On est, on fait partie des moyennes, voire grosses communes par rapport à d'autres, beaucoup. Certaines ont créé des collectifs d'habitants et d'élus pour travailler sur cette labellisation et ce concept. Il y a une commune qui a mis en place un inventaire de la biodiversité sur son territoire, d'autres qui ont un vélo taxi pour répondre à un problème de mobilité, pour transporter deux ou trois personnes, aller faire des courses, aller chez le médecin, etc.

Un jardin des abeilles, une nurserie des plantations. J'espère qu'avec la MFR on pourra peut-être mettre quelque chose en place comme ça pour tester les plantes qui y sont peu demandeuses d'eau qui poussent dans nos régions et donc des choses comme ça très intéressantes. Et puis au Haillan par exemple, leur dernière mise en place le ramassage des mégots, tout un traitement autour d'actions pour éviter de jeter les mégots par terre.

L'inauguration d'un cani parc pour les chiens. C'était très intéressant et on voit que des petites communes font des choses que nous on ne s'autorise pas des fois, et ça vaut le coup d'y réfléchir doucement, lentement, mais d'y réfléchir. »

Sylvie DESMOND

« Merci à toutes les deux pour votre travail et j'espère que ça va aller au bout. »

Maryne PHILIPPE

« ça serait bien qu'on puisse au moins on se rappelle certainement par labelliser avant que le conseil change, mais ce serait bien qu'on puisse au moins déposer le dossier. L'idée c'est de se rencontrer de nouveau et essayer de répartir les missions pour aller chercher les parties. »

Fabienne IDAR

« Tous les ans, début décembre, premier week-end de décembre, c'est Crémieu fête l'hiver. Donc vous voyez ici une belle affiche pour ceux qui nous regardent. On commencera cette année dès le vendredi avec le comité des fêtes, les illuminations du sapin et d'autres activités. Le programme sera disponible dès la semaine prochaine sur le site de la mairie, Intramuros et tous les réseaux qui vont bien.

Voilà une belle animation, de belles animations comme toujours. La patinoire qui vous attend, la ludothèque, etc. Le vin chaud, Concours de biscuits cette année donc à vos fourneaux ! Venez vous mettre en compétition pour des biscuits de Noël ? On aura des lots avec les pâtisseries Rose Madeleine, le Fournil, Catarino et un concours de bulles de Noël organisé par Larural.

Donc surveillez les réseaux, vous aurez toutes les informations. Concert à l'église avec Monique Thomas, Concert le soir ici avec Apertura, un spectacle à l'espace culturel avec la bibliothèque, le ciné goûter bien évidemment, un apéritif avec du vin chaud et un chocolat chaud. Brioche pour les enfants et puis des ateliers, un mapping où il y a énormément d'activités comme tous les ans des exposants, une quarantaine d'exposants donc vous pourrez faire toutes vos emplettes.

Et puis cette année, nous n'aurons pas de tempête, nous n'aurons pas trop de vent ni trop de pluie. Nous aurons un temps magnifique, un peu froid comme aujourd'hui. Un temps de Noël, mais qui nous fera tous nous retrouver sur la place de la Prévôté. »

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 heures 30.

